

RAPPORT SUR LES AGISSEMENTS DE MONSIEUR BARES,

MAIRE DE ST PIERRE D AURILLAC, DURANT L'OCCUPATION ALLEMANDE.-

Début d'occupation. Ligne de démarcation entre St-Macaire et St-Pierre d'Aurillac; institution de laissez passer; suppression pour les uns, favoritisme pour les autres, trafic de correspondance, pris par les boches avec une quantité de lettres "courrier archevêché" il fut condamné à 19 mois de prison, relaxé au bout de 16 mois, pourquoi cette faveur (30 Août 1942). Vichyssois cent pour cent, figurant à Agen à la tribune officielle lors de la venue de Pétain; animateur des arbres de Noël de Pétain, dont l'avenue principale de notre commune du même nom; en un mot tout pour Pétain. Lors de son arrestation il fut déchu de Maire c'est Monsieur LHERITIER, 1er Adjoint qui le remplaça par décision préfectorale en Septembre 1942, revenu il fit des démarches jusqu'à Vichy qui le remit en place en Mars 1944.

Le 19 Juin 1944 un attentat était commis par des Patriotes sur la voie ferrée a proximité de la gare de St-Pierre d'Aurillac, enquête par les boches, demande d'otages au Maire, Monsieur BARES, d'après les déclarations jointes j'étais le fermier désigné n'étant pas chez moi en tant qu'ouvrier je ne fut pas ramassé ainsi que d'autres camarades. Le geste est là, probant, brutal.

Un Comité de Libération local est formé par un groupe de résistants de notre commune, ou le chef, le camarade LAFOURCADE Jean, fut déporté en Allemagne pour détention d'armes. Admis par le Comité Départemental de la libération les circulaires furent reçues à la Mairie, mais Monsieur le Maire pour entraver notre action se garda bien de nous faire connaître nos droits et nos devoirs. C'est pour cela que devant une telle attitude je déclare que la présomption existe en ce qui concerne les otages et que Monsieur BARES, Maire doit être exclu de Maire et frappe suivant les lois en vigueur comme le sanctionné le Comité Départemental de Libération le 13 Janvier 1945 dans ces conclusions.

Fait à St-Pierre d'Aurillac, le 6.5.45.

A. BOURRETERE.

DECLARATION.-

Je soussigné Faure andré, cultivateur résidant à St-Martin de Sescas, déclare que dans la nuit du 18 au 19 Juin 1944, un sabotage eut lieu sur la voie ferrée sur le territoire de la commune de St-Pierre d'Aurillac. Ceci se passa à 2h.30 du matin. D'après l'explosion, je compris que ce n'était pas très loin de la maison. Aussi au matin, sans méfiance je partis dans les champs à mon travail. J'aperçus des allemands et des vivils circulant sur les lieux. Lorsqu'à 8h.45, heure allemande, ma femme m'annonçait que les allemands venaient me chercher, je ne cherchais pas à fuir; ils fixés étaient sur moi en même temps que ma femme. C'était deux officiers, ils m'ont questionné sur ce qui s'était passé la nuit, ils avaient découverts 4 bombes d'origine anglaise, dont deux avaient explosées, ils demandèrent si je n'étais pas au courant ou se tenaient les terroristes, et qui les ravitaillait. Ne pouvant leur fournir aucun renseignement, ils me dirent qu'ils m'arrêtaient comme otage. C'est alors que je vis mes camarades DENEY René, et BALLADE Paul me disant qu'ils avaient été arrêtés dans leurs vignes dans les environs de l'attentat. J'emportai à manger pour tous les trois pour la journée et direction la gare où nous attendait toute une armée de Fritz, armés jusqu'au dents. Aussitôt embarqués sur le camion et direction la Mairie.

Ils nous arrêtent devant la place et bondissent à la Mairie, le secrétaire absent, ce fut Monsieur LAFARGE, appariteur qu'i les conduisit chez Monsieur BARES, Maire. Au bout d'un moment on vit arriver les officiers Monsieur Barès, Maire et Monsieur QUINSAC, Conseiller Municipal. Tous se rendirent à la Mairie, un quart d'heure plus tard Monsieur LAFARGE un papier à la main, montait avec les officiers à l'avant du camion. Ce fut la tournée chez les désignés, Messieurs, NOUNETERE, CANOT, LABAT et BERTHONAU mais ne trouvant personne à domicile le camion revient au village et là, les officiers donnèrent l'ordre d'arrêter tous les hommes. Ce fut la chasse à l'homme. Jeunes et vieux furent amenés sur le trottoir de la poste où eut lieu le triage des plus jeunes ayant récupérés le nombre d'otages qu'ils demandaient le camion nous conduisit à la Réole.

St Martin de Sescas, le 25 Décembre 1944.

FAURE André.

Dans la nuit du 19 au 20 Juin 1944, des engins explosifs étaient déposés sur la voie ferrée Bordeaux-Sète. Les dégats occasionnés furent nuls; néanmoins, au matin du 20 les Allemands se rendaient à Saint-Pierre d'Aurillac et après avoir arrêté trois hommes travaillant aux abords de l'explosion, allaient chercher le Maire, revenaient avec celui-ci et Monsieur QUINSAC conseiller municipal à la Mairie. De leur entrevue il sortit une liste pour faire l'appoint des 10 otages demandés; j'eus la mauvaise fortune d'être de ce complément.

Quand vers dix heures, Madame LAFARGE, femme de l'appariteur communal, vint me dire : "Ordre de Monsieur le Maire, rends-toi immédiatement à la Mairie, les Allemands viennent te chercher". Pensant qu'il s'agissait à ce moment là d'un interrogatoire, n'étant pas très éloigné du lieu de l'attentat, je m'y rendis aussitôt. Mais mon impression fut tout autre lorsque j'appris de quoi il s'agissait, je me sentis alors bien visé pour la raison que voici :

Quelques jours auparavant, une discussion s'engageait entre Monsieur le Maire et moi, en présence de Monsieur Jean SEYRAC, au sujet de ma démission de Président d'une caisse de compensation bétail et de commission d'expertise dont le motif était ; une réquisition faite de façon abusive. Au cours de la discussion Monsieur le Maire me dit : "Vous voulez me faire chier, et bien c'est moi qui vous emmerderez". (excusez l'expression textuelle.)

Jusqu'à preuve du contraire, je prétends que la responsabilité de la composition de la dite liste, incombe à Monsieur le Maire.

ST PIERRE D'AURILLAC, le 5.II.44

Signé : Hilaire Maurice.

Déclaration.-

Je soussigné LAFURCADE Laurent, sabotier à St-Pierre d'Aurillac (Gde) certifie avoir entendu dans mon atelier le 20 Juin 1944 à 14 heures, Monsieur BOUNETERE Abel, prononcer des quelques mots à Monsieur QUINSAC, Conseil Municipal de la commune : "Je suis privilégié, j'ai eu l'honneur d'être désigné parmi les otages.

Monsieur QUINSAC répondit "vous avez eu des animosités quelques fois avec Monsieur BARES et je vous déclare que j'ai été réellement gêné de voir figurer sur la liste.

St-Pierre d'Aurillac le 22.12.1944.

LAFURCADE Laurent.

Dossier concernant Monsieur BARES
Maire de St-Pierre d'Aurillac.

Le Comité de Libération de St-Pierre d'Aurillac a envoyé le dossier ci-joint à la Commission d'épuration du Comité Départemental de Libération en décembre 1944 et sur une démarche, à ce sujet, que j'ai faites en Janvier dernier au Comité Départemental, il m'a répondu en présence de Monsieur MARCHAND, délégué du Réolais au C.D.L. que la commission d'épuration avait statué pour l'instruction de cette affaire et renvoyé le dossier aux autorités compétentes chargés de son instruction et depuis lors, Monsieur BARES court toujours et n'a même pas été interrogé, il est vrai qu'il a de nombreux amis dans les administrations ou les hommes de Vichy sont toujours en place.

LAFURCADE.

Vice-Président du Comité de Libération
Membre du Front National.

Déclaration

Je soussigné DENNEY René coiffeur et cultivateur à St-Pierre-d'Aurillac déclare que dans la nuit du 18 au 19 Juin 1944 un sabotage était commis sur la voie ferrée aux environs de la gare de St-Pierre d'Aurillac. Le 19 au matin étant à soufrer une parcelle de vigne à Baladon; deux officiers boches m'interpellent, me firent voir qu'ils allaient prendre des otages parmi la population civile et me mettent en état d'arrestation, quelques minutes plus tard ils arrêtent Balade Paul domestique qui se trouvait à passer dans ces parages, ils nous mènent sur les lieux de l'attentat, et de là se dirigent vers la demeure de Mrs Faure Joseph. Ils trouvent le fils FAURE André au travail, l'arrêtent également. Ils nous conduisent alors tous les trois dans la cour de la gare où un camion attendait avec notre garde de corps et nous nous dirigeons vers la Mairie. Arrivés devant la place, les officiers voulant un certain nombre d'otages demandent à voir Mrs Le Maire. En l'absence du secrétaire de Mairie, ils s'adressèrent à Mrs LAFARGE appariteur qui les conduisit chez Mrs BARES Maire de la Cme. Quelques instants après je vis venir les officiers, Mrs le Maire, Mrs QUINSAC conseiller Municipal. Ce petit groupe prit le chemin de la Mairie et un quart d'heure après environ, revient un camion Mrs LAFARGE tenant à la main une feuille de papier, et prit place avec les deux officiers, à chaque halte constatant que Mrs LAFARGE consultait le papier qu'il tenait à la main j'en conclus qu'ils avaient dans la main la liste des otages arrêter. Le camion part et se dirige directement chez Mrs BERTHONNEAU. Pendant ce temps Mme LAFARGE femme de l'appariteur était allée chez Mrs HILAIRE Maurice; Toutes ces personnes étant absentes de leur domicile les officiers étaient furieux, ils ordonnèrent une vraie chasse à l'homme dans toutes les maisons du village. Vers midi ayant enfin récupéré le nombre d'otages qu'ils attendaient. Le camion nous conduisit à La Réole.

St-Pierre d'Aurillac le: 22 Décembre 1944

DENNEY René.

Actuellement Mobilisé
DENNEY René Sergent-Chef
Intendance Militaire. Bas Militaire
Téléphone 56.63.
27 Bis Allées de Chartres Bordeaux